Association Scientifique Française de Cuniculture

Les tables rondes

organisées pendant les Journées de la Recherche Cunicole

La séance d'actualité 2011

- Présentation de la séance
- Synthèse sur les évolutions réglementaires et le logement des lapins de chair
- Utilisation des cages aménagées dans les élevages de lapins en France
- Situation de la relation « bien être - logement » des lapins en Europe
- Le logement en parcs, une alternative pour les cages classiques dans un système “duo”?
- Questions et réponses des professionnels présents dans la salle
- Conclusion générale

Compte rendu de séance rédigé par **F. LEBAS** secrétaire adjoint de l'ASFC

Lors des 14èmes Journées de la Recherche Cunicole (Le Mans 22-23 novembre 2011)
l'ASFC a animé la séance d'actualité le mardi 22 novembre après midi autour du thème:

Élevage et bien-être : opportunités pour la filière cunicole ?

Une séance d'actualité interactive

La séance a été animée par Chantal Davoust présidente de l'ASFC.

INTERACTIVITÉ : Outre les traditionnels échanges de questions / réponses entre la salle et les orateurs, cette table ronde a été marquée par la recherches d'échanges structurés avec la salle. Ainsi, 76 boîtiers électroniques, ont été distribués aux représentants des différentes familles professionnelles présents dans la salle. Ces boîtiers ont été aimablement mis à la disposition de l'ASFC par la Sté CEVA. La répartition aux différentes familles professionnelles figure dans le tableau ci-contre.
A une question posée depuis la tribune avec plusieurs réponses possibles chacun pouvait à l'aide de son boîtier donner la réponse de son choix ou celle qui correspondait le mieux à sa manière de voir la relation entre le bien être et l'élevage du Lapin. Les réponses étaient enregistrées et leur synthèse fournie à la salle moins de 2 minutes après la fin des réponses. Ces différentes questions et les réponses fournies par l'ensemble des professionnels présents dans la salle sont indiquée dans le présent compte rendu. Même s'il ne s'agit que de l'avis des personnes présentes, il convient de souligner que dans leur très grande majorité ces personnes peuvent être qualifiées de "principaux décideurs" au sein de la filière cunicole française.

Répartition des boîtiers électroniques	
Catégories professionnelles	**Nbre**
- Abattoirs	2
- Administratifs organismes professionnels	5
- Fabricants d'aliment du bétail	20
- Firmes service	10
- Éleveurs	5
- Cadres groupements de producteurs	9
- Producteurs de matériel d'élevage	3
- Sélectionneurs	12
- Vétérinaires	10
TOTAL	**76**

En fonction des questions posées, de 68 à 76 boîtiers ont été utilisés pour répondre

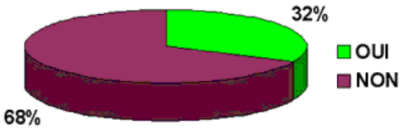
ACCUEIL

Immédiatement après l'ouverture de la séance, une première question "préalable" a été posée à l'assistance à propos de la législation française.

Question 1 **: Pensez-vous avoir une bonne connaissance de la réglementation actuelle concernant le logement et le bien être des lapins ?** *OUI /NON.*

Pensez-vous avoir une bonne connaissance de la réglementation actuelle ? OUI /NON

La réponse ci-contre montre que les 2 tiers de l'assistance considèrent avoir une connaissance insuffisante de la législation française. Prévoyant une réponse de ce type, un court exposés avait été prévu sur ce thème, présentés par **Laure Bignon** (Itavi)



HAUT de PAGE

Synthèse sur les évolutions réglementaires et le logement des lapins de chair

Laure Bignon

La notion de "Bien Être" animal est largement discutée au plan international. Toutefois un certain consensus se fait autour de la définition proposée par le "*Farm animal welfare council*" l'organe de conseil du gouvernement britannique en terme de bien être animal. Le bien être se définit ainsi par le respect de 5 "libertés" de l'animal.

- ¤ Ne souffrir ni de faim ni de soif
- ¤ Pas d'inconfort
- ¤ Absence de blessure et de maladie
- ¤ Absence de stress
- ¤ Capacité à exprimer les comportements appropriés de l'espèce

Toutefois, la mesure du respect de ces 5 critères peut poser problème. Par exemple comment mesurer l'absence de stress ? Quel sont les comportements appropriés de l'espèce ? Comment mesurer le confort et donc l'inconfort ?

Il existe une convention européenne sur la protection des animaux d'élevage datant de 1976, ainsi que la directive européenne 98/58/CE concernant le bien être animal en général. La convention a établi un comité permanent en charge d'élaborer et d'adopter des recommandations spécifiques.. Pour le lapin, la chronologie s'établit comme suit.

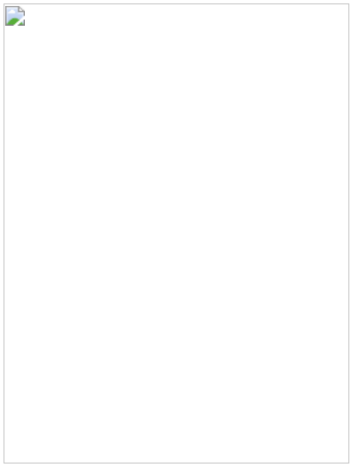
- 1996 : début des travaux
- 1998 : projet de recommandations
- 2003 : impasse et blocage
- 2005 : un avis est demandé à l'EFSA
- 2008 : Reprise de l'élaboration d'un texte
- 2011 : la 18e version de la recommandation est rédigée, mais n'est pas adoptée. Le Clipp prend l'initiative pour aboutir à une harmonisation sur des minima communs avec les professionnels européens : but, un texte de référence professionnel

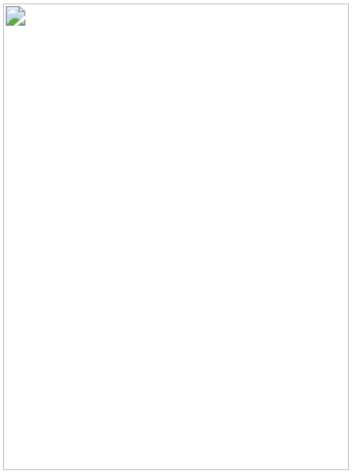
Le cœur du compromis actuel tourne autour de quelques idées et références simples

- Faire référence au **rapport de** **l'EFSA**
- Si du grillage est utilisé pour le sol, **un repose-pattes** ou autre dispositif avec même objectif doit être utilisé
- Fournir des **éléments à ronger** (bois, paille, foin,...) sous réserve d'un avis favorable des vétérinaires
- **Limites** possibles pour l'**ambiance** en cours de discussion. Elles concernent le taux d'ammoniaque pour les gaz, une température ambiante de 15-21°C sauf en été, la prise en compte du programme et de l'intensité lumineuse.

Les aménagements fonctionnels de l'espace de vie des lapins devraient faire appel à des structures de repos ou retrait (par exemple une plate-forme et/ou une barrière visuelle comme sur les 2 photos ci-contre).

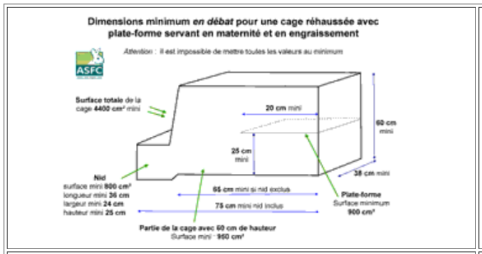
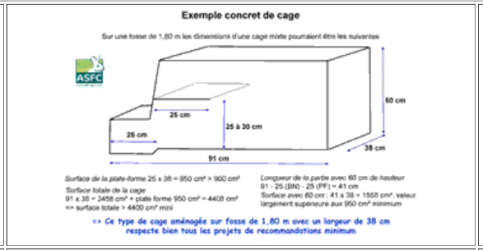
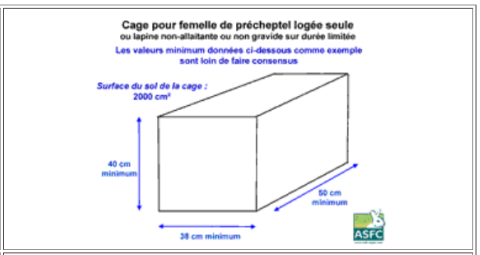
La structure des cages devrait à la fois permettre aux lapins de faire de l'exercice et leur permettre de disposer d'une zone de repos et isolement.





Les dimensions minimales des cages de reproduction / engraissement font l'objet d'un relatif consensus eu plan européen. Par contre c'est loin d'être le cas pour les cages de précheptel. Ces dimensions et leurs possibilités de mise en œuvre font l'objet des 3 graphiques ci-dessous

Les dimensions minimales des cages de reproduction / engraissement font l'objet d'un relatif consensus eu plan européen. Par contre c'est loin d'être le cas pour les cages de précheptel. Ces dimensions et leurs possibilités de mise en œuvre font l'objet des 3 graphiques ci-dessous

		
Dimension minimales ± acceptées pour une cage de reproduction ou engraissement avec plate-forme	Exemple de cage de reproduction ou engraissement sur une fosse de 1,80 m : respect des minima	Les dimensions minimales des cages de précheptel n'ont pas trouvé de consensus

En conclusion de cet exposé sur l'évolution de la réglementation concernant le bien-être des lapins , il convient de retenir qu'il n'y a toujours pas de cadre réglementaire spécifique à la production du lapin en France ni en Europe de manière générale, même s'il y a des avancées certaines (à noter l'exception des Pays Bas qui disposent d'une réglementation nationale spécifique Bien Etre lapin). Compte tenu de cette situation, l'interprofession française (le Clipp) essaie de proposer un texte de référence commun avec les professionnels des autres pays européens producteurs de lapins.
Il faut enfin rappeller qu'en l'absence d'une réglementation spécifique à une espèce animale, c'est la directive CE 98/58 qui s'applique. Elle fixe les principes de la protection animale pour l'ensemble des productions, lapins compris.

HAUT de PAGE

État des lieux sur l'utilisation des cages aménagées en France et dans dans les autres pays producteurs

Pour préparer cette séance d'actualité , l'ASFC a prévu au cours de l'années 2011 deux enquêtes pour faire l'état des lieux en terme d'utilisation effective des cages aménagées d'une part en France et d'autre part en Europe, voire plus loin. L'enquête en France a été assurée par F. Lebas (Cuniculture), B. Le Normand (Cabinet vétérinaire des Marches de Bretagne) et C. Barré (Hypharm), en utilisant un questionnaire envoyé aux groupements de producteurs et différents partenaires de la filière française. L'enquête en Europe a été assurée par L. Bignon (Itavi) en s'appuyant sur le réseau de correspondants de l'Itavi et du Clipp. Dans ce cadre de l'utilisation des cages aménagées en Europe a été aussi présentée l'une des communications des 14e Journées de la Recherche Cunicole, travail présenté par L. Maertens (ILVO- Belgique) : *Le logement en parcs, une alternative pour les cages classiques dans un système "duo" ?*

Avant que les résultats de ces enquêtes soient présentés, deux questions a été posées à la salle.

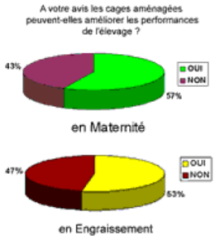
Question 2 : **D'après vous, combien existe-t-il actuellement en France d'élevage de lapins utilisant des cages aménagées (avec plate-forme)**

La réponse ci-contre montre que la moitié de l'assistance pense qu'il y a en France entre 20 et 50 élevages utilisant ce type de cage tandis qu'un tiers pense qu'il y en aurait moins de 20. On peut remarquer que pour 17% des professionnels présents il y aurait entre 50 et 100 élevages. Nous verrons plus loin que l'enquête nationale de l'ASFC n'a pu en identifier que 10 !



Question 3 **: A votre avis, les cages aménagées peuvent-elles améliorer les performances d'élevage ?**

Globalement l'assistance est assez partagée sur le sujet, mais en moyenne favorable aux cages aménagées : 57% des professionnels pensent que l'emploi de cages aménagées permet d'améliorer les performances de reproduction. Ce taux est à peine plus faible (53%) en ce qui concerne les performances d'engraissement.

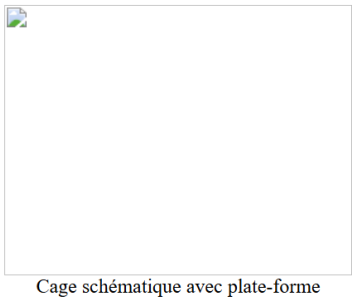


Utilisation des cages aménagées dans les élevages de lapins en France

François Lebas, Bernadette Le Normand, Claude Barré

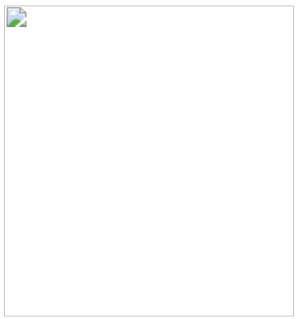
Une enquête a été conduite par l'ASFC au printemps 2011 auprès des groupements de producteurs et responsables cunicoles français pour identifier les éleveurs utilisant des cages aménagées. L'enquête a porté sur l'usage de cages rehaussées avec plate-forme (dite aussi mezzanine) ayant éventuellement une enrichissement du milieu par mise à disposition d'objets tels qu'une chaînette ou une pièce de bois à ronger.





Cage schématique avec plate-forme





Lors de l'enquête couvrant toute la France, **seuls 10 élevages** ont été identifiés

Ils sont tous dans l'Ouest de la France, et font partie de l'une des 3 organisations d'éleveurs
- CPLB
- CAVAC
- AELB

Au sein de ces 3 organisations regroupant 315 éleveurs, les cages aménagées représentent un peu plus de 5% des 160 000 cages de reproduction utilisées par l'ensemble des éleveurs.

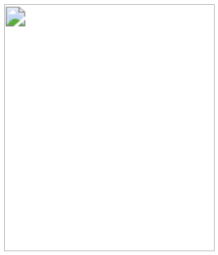
Le questionnaire envoyé aux organismes comportait deux volets
- Une partie « structure » destinée à connaître l'avis des organismes vis-à-vis de l'usage des cages aménagées
- Une partie « éleveurs » pour connaître la position des éleveurs utilisateurs par rapport à ce type de cage

Les auteurs ont obtenu le retour des questionnaires pour
- 2 structures représentant 270 élevages et 140 000 cages de reproduction
- 5 éleveurs utilisant près de 7000 cages aménagées (56% des cages de reproduction de ces 5 éleveurs).

Sur **les 3 motivations** proposées pour expliquer la mise en place des cages aménagées dans certains des élevages, l'ordre d'importance a été le même pour les 2 organismes

1 - Répondre à une demande de l'abattoir (traduire : disposer de lapins exportables par exemple vers l'Allemagne)
2 - C'est l'avenir de toute façon
3 - Volonté des éleveurs concernés de vouloir travailler différemment

Enrichissement des cages



Les 10 éleveurs utilisant des cages aménagées ont tous équipé ces cages d'un « enrichissement » destiné à occuper les lapins. Dans la majorité des cas il s'agit d'une chaînette disponible depuis la plate-forme (cf un prototype ci-contre) mais cela peut aussi être un morceau de bois à ronger.

Les chaînettes sont bien utilisées tant par les mères que par les lapereaux.

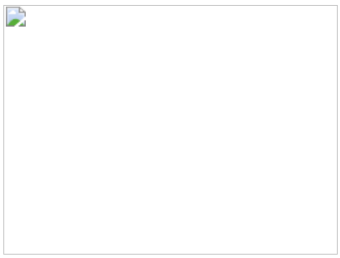
En revanche, il semble que ces 10 éleveurs soient ainsi les seuls de ces structures à avoir équipé leurs cages avec un objet destiné à enrichir le milieu.

Aux **organismes**, était posée la question des **Opportunités** et des **Contraintes** liées à l'usage des cages aménagées
Parmi les **réponses** (question ouverte) , ont été évoqués les points suivants :

Opportunités	Contraintes
- Plaire au consommateur et améliorer l'image du produit - Il y a une demande effective de l'abattoir - Cela crée un dynamisme dans le groupement - On se prépare pour l'avenir et les nouvelles normes européennes	- Surcoût à l'investissement : un financement du surcoût par la structure est aujourd'hui indispensable pour donner un élan à ce dossier - Pénibilité du travail pour les éleveurs - Salissure des peaux (on produit des lapins « jaunes ») - Accroissement du temps passé par la structure pour aider à la mise en place du nouveau concept, mise en place d'un nouveau cahier des charges, réorganisation des plannings pour les ventes à l'export.

Au bilan des Opportunités versus Contraintes, la liste des contraintes est plus longue que celle opportunités. Toutefois, certaines des contraintes sont temporaires et liées seulement à la mise en œuvre du nouveau concept d'élevage. C'est par exemple la cas du temps consacrés à la mise en place,□de la réorganisation des circuits de ramassage ou l'élaboration d'un nouveau cahier des charges.

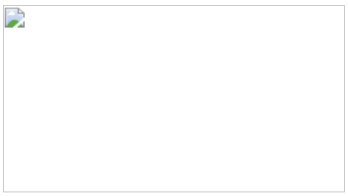
Position des éleveurs



Étant donné que nous n'avons que 5 éleveurs ayant rempli le questionnaire, il faut éviter de considérer leur avis comme un avis général. A l'inverse leur avis est basé sur la conduite d'environ 7000 cages de reproduction pendant au moins une année. Ce sont donc des avis fondés.

- 1 éleveur a installé les 1144 cages de son élevages en cages aménagées
- Les 4 autres ont installé de 25% à 84% des cages de leur élevage en cages aménagées (de 670 à 2400 cages au total par élevage)

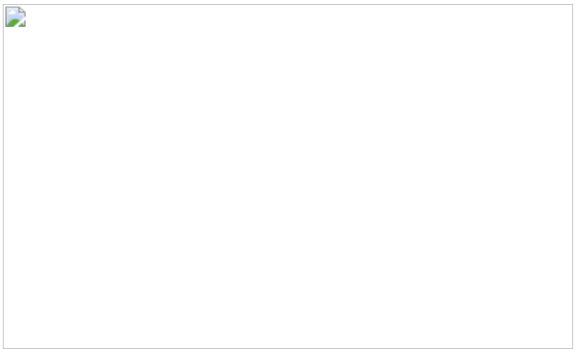
En moyenne ces 5 éleveurs ont 56% de leurs cages installées en cages aménagées

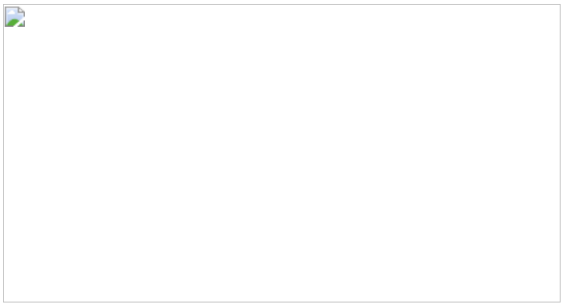


Quatre des 5 éleveurs utilisent les cages aménagées comme des cages polyvalentes dans le système « tout plein - tout vide ». Cela veut dire que les cages sont utilisées aussi bien pour la phase de reproduction que pour la phase d'engraissement du cycle d'élevage.

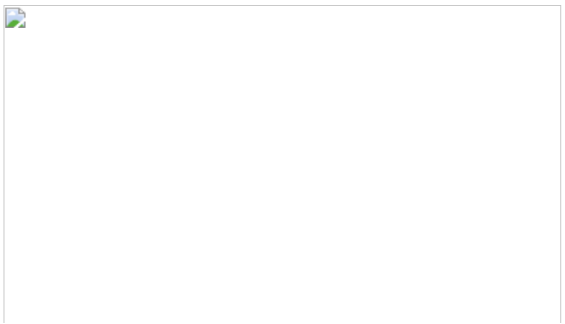
Un seul éleveur n'utilise ses cages aménagées que pour la reproduction.

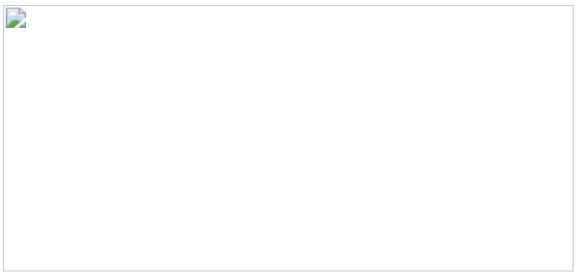
Le questionnaire demandait ensuite aux éleveurs, d'après leurs observations, de préciser **dans quelles conditions les plate-formes étaient utilisées par les lapins** dans les cages utilisées en maternité ou en engraissement.





Comme cela avait été fait pour les organismes il a été demandé ensuite aux éleveurs quels étaient, selon eux, les avantages et inconvénients des cages aménagées, ainsi qu'une estimation relative du temps de travail nécessaire par rapport aux cages classiques.





Les résultats des gestions technico-économiques sur une année, comparant les performances moyennes des cages aménagées (cages AM) à celle du groupement doivent être pris avec énormément de précautions (6 624 cages aménagées contre 139 000 cages standard). Il faut aussi souligner que les cages AM ont été mises en place par des éleveurs particulièrement dynamiques

+ Le taux de mise bas est plus élevé avec les cages AM (84,2% vs 81,7% / IA)

- Le nombre de nés vivants / MB est similaire à inférieur (9,81 vs 9,99) [et le nombre de laissés plus faible en raison de la décision des éleveurs]

- Le nombre de sevrés / MB est légèrement plus faible (8,23 vs 8.52)

+ ce nombre de sevrés est toutefois associé à une meilleure viabilité laissés => sevrés (93,2% vs 92,5%)

+ Au final le nombre de kg vifs vendus par IA est un peu supérieur avec les cages AM (15,95 vs 15,38 kg /IA) (effet majeur du taux de réussite des IA)

+ Les saisies d'abattoir sont un peu plus faibles (1,77% vs 1,95%)

- mais les déclassés à l'abattoir sont un peu plus nombreux (1 groupement 0,58% vs 0,50%)

+ Les dépenses thérapeutiques sont réduites: 0,0995 € vs 0,1203 €/kg vif vendu

+ Enfin, la Marge sur Coût Alimentaire (1 groupement) ou la Marge Brute (1 groupement) sont meilleures chez les éleveurs ayant des cages aménagées: +10% environ mais ATTENTION les éleveurs ayant mis en place ces cages AM ne sont pas représentatifs de la moyenne (éleveurs particulièrement dynamiques ou élevages récents).

Conclusion sur l'utilisation des cages aménagées en France

1 - Le premier point à retenir de l'enquête conduite par l'ASFC sur l'utilisation des cages aménagées en France est le petit nombre d'éleveurs qui ont une réelle expérience de cette technique. Toutefois les différents interlocuteurs ont indiqué que si la même enquête était refaite dans un an environ, il y aurait nettement plus d'information.

2 – Le second point est qu'en l'état actuel de la technique, l'usage de cages AM avec plate-forme ne génère pas de grande différence de productivité par rapport à l'usage de cages classiques. La productivité un peu plus élevée observée chez les 5 éleveurs ayant répondu à l'enquête (kg vifs vendus par IA) ne saurait en effet être attribuée exclusivement au fait qu'ils emploient des cages aménagées (ce sont aussi des éleveurs dynamiques , des élevages récents, ...)

3 – Le troisième point : avec le matériel actuel, l'usage de cages AM demande plus de travail aux éleveurs que le matériel classique. Globalement les éleveurs trouvent plus d'inconvénients que d'avantages à cette technique

4 – Si l'introduction d'une plate-forme dans les cages augmente à l'évidence la surface disponible par animal, dans le cas des 5 élevages ayant répondu à l'enquête, cette plate-forme ne saurait être considérée comme un refuge pour les lapines mères puisque très rapidement les lapereaux y accèdent aussi (que la hauteur soit de 30 ou de 36 cm).

5 – La situation hygiénique n'est pas claire : les lapins urinent les uns sur les autres (d'où les lapins « jaunes ») mais la viabilité ne semble pas affectée et les dépenses thérapeutiques réduites (cas particulier des 5 éleveurs ayant répondu à l'enquête ou cas général ?? Impossible de répondre pour l'instant)

Avant de terminer leur exposé les auteurs de cette étude ont tenu à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette enquête , et plus particulièrement les éleveurs et les organisations qui ont bien voulu remplir les questionnaires.

HAUT de PAGE

Situation de la relation « bien être - logement» des lapins en Europe et autres lieux

Laure Bignon

Un questionnaire a été envoyé par e-mail aux contacts européens en utilisant les réseaux professionnels et interprofessionnels.
Quinze questionnaires ont été retournés. Ils ont été analysés pour en faire la présente synthèse.
Les statistiques fournies ne sont pas toujours des statistiques officielles, mais elles donnent un ordre de grandeur des élevages professionnels

Importance des élevages professionnels (pour 11 pays)

PAYS	Nombre d'élevages	Femelles repro. concernées
Italie * (1)	8 000 (1 000)	3 700 000 (750 000)
Espagne	3 500	1 000 000
Pays-Bas	50 à 60	48 000 à 60 000
Hongrie	50	80 000
Belgique	30	15 000 à 20 000
Allemagne	Pas de statistiques	80 000 (dont 16 000 pro)
Grèce	30	15 000
Malte	25	6 000
Portugal	60	80 000
Québec	30	4 000
Chine	-	production de 800 000 t équiv. carc. (pro + loisir)

* en **gras** les 3 pays pour lesquels la réponse a été fournie par des organisations professionnelles en principe les plus fiables
(1) Deux sources pour l'Italie: ensemble des élevages ayant plus de 20-25 lapines et entre parenthèse élevages professionnels spécialisés de plus de 400 lapines

Les systèmes de production actuels

Systèmes de reproduction majoritaire

- IA généralisée sauf Chine et Québec (30%)
- Bande unique majoritaire pour Malte, Hollande, Hongrie, Allemagne, Portugal
- Bande unique pratiquée mais pas sur la majorité : Espagne, Belgique (1/3 des élevages), Grèce?, Italie (2%)
- Tout plein / tout vide majoritaire en Espagne et Hollande

Taux de renouvellement

Hongrie-Grèce-Italie (100%) < Belgique-Hollande (110% -120%) < Espagne (125% -135%)

Système d'engraissement majoritaire

Âge et poids vif à l'abattage

- Cas particulier italien: spécificités régionales

2,0 kg au Sud; 2,4-2,5 kg au Centre et 3,0 kg au Nord avec des âges d'abattage allant de 65 à 91 jours
Espagne : 2,2 kg à 65 jours
Belgique, Hollande, Malte, Hongrie :majorité 2,5 - 2,6 kg à 77- 80 jours
Grèce, Portugal, Allemagne et Québec: lapins plus gros en moyenne (jusqu'à 3kg , âge de 78 à 90 jours)

Les types de logement dans les différents pays, ...

Le logement des lapins
Quel que soit le stade physiologique il y a une utilisation majoritaire de cages standard de dimensions variables. Toutefois, il faut signaler l'exception des Pays-Bas où le système majoritaire consiste en cages aménagées à plate-forme avec présence de bois à ronger et paille/foin... (dimension des cages 38 x 100 x h60 cm)

Dimensions de cages et organisation maternité/ engraissement
Pas de cages polyvalentes en Grèce et en Italie où l'engraissement se fait par paire (25 x 40 x h30 cm); jusqu'à 56 kg/m² en Italie
Les autres pays utilisent des cages mixtes : 85 à 100 cm de profondeur et 38 à 41 cm de large. En engraissement, il y a 6 à 8 lapins/cage et 45 kg/m² en fin d'engraissement pour 3 répondants (Belgique, Hollande, Hongrie)

Enrichissement
L'enrichissement des cages est systématique en Hollande : repose-pattes, plate-forme, bois à ronger. Il est rare ailleurs. Dans ce cas, il consiste par des plates-formes: en Belgique, Chine, Espagne et Italie, ainsi que par la présence de bois à ronger en Chine, Italie et Québec.

Dimension des cages de précheptel : *une grande variété de cages*
Utilisation de cages de hauteur classique de 28-30 cm avec différentes surfaces
- Belgique : 25 x 45 cm
- Espagne : 25 x 45 cm ou 33 x 45 cm (selon la possibilité d'ajouter une boite à nid)
- Hongrie : 38 x 44 cm
- Italie : 40 x 40 cm
- Grèce : 26 x 41 cm

Aux Pays-Bas les cages de précheptel ont une hauteur de 40 cm et une dimension de 50 x 40,5 cm , soit une surface minimum de 2000 cm²

ONG et Réglementations

Activité des ONG
Parmi les questions posées une concernait l'activité dans le pays des associations et autres ONG qui disent défendre le bien être des animaux.
Il y a des ONG actives dans tous les pays sauf en Grèce, Malte, Portugal et en Chine.
Le Lapin est particulièrement visé, sauf en Espagne et au Québec

Réglementations nationales
Seuls les Pays-Bas ont promulgué des règles nationales concernant spécifiquement l'élevage du Lapin
En Allemagne une discussion est officiellement en cours autour de lignes directrices définies entre autres par la branche allemande de la WRSA

Logements alternatifs

Développement des élevages alternatifs
Ces élevages représentent moins de 10% de la production en Allemagne, Belgique et Italie. Par contre ils représentent entre 10 et 40% de la production aux Pays-Bas et en Hongrie

Nature des élevages alternatifs
Peu de dimensions ont été récoltées lors de l'enquête. Il semble exister une très grande diversité

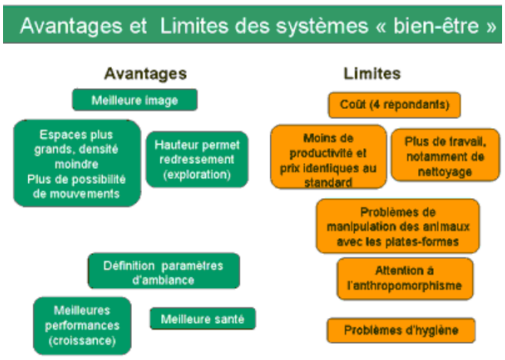
Si les **cages aménagées** sont peu développées et pas toujours citées, il faut bien savoir que dans des pays comme les Pays-Bas , voire la Belgique, les cages aménagées avec plate-forme ne sont pas (plus) considérées comme des modes d'élevage alternatifs, mais comme la méthode " standard" (voir plus haut la réglementation). Il faut toutefois signaler l'abandon en 2010 par l'Allemagne de sa propre certification GGE (Gütegemeinschaft Ernährung) créée en 2007 et qui faisait largement appel aux modes d'élevage alternatifs.

Les **parcs grillagés** sont peu utilisés : 5 élevages en Belgique, 15% aux Pays-Bas (soit 8 ou 9 élevages), 1 ou 2 élevages en Chine, avec des parcs de 30 lapins sur une surface de 2 x 2 m

Des **parcs au so**l avec plate-forme sont aussi parfois utilisés : 1 exemple en Belgique avec 3 niveaux de plate-forme et 5% des élevages alternatifs aux Pays-Bas

La **position des différents pays vis à vis des élevages alternatifs** varie fortement d'un pays à l'autre. Souvent, les perspectives sont peu connues par celui qui a répondu au questionnaire, mais il manifeste un intérêt pour la question. Ainsi, en Allemagne, il y a peu de choses a priori, mais les producteurs seraient prêts à utiliser des cages enrichies avec + d'espace/ animal. En Italie il y a un intérêt des producteurs pour les systèmes alternatifs, ... s'il a une compatibilité acceptable avec la productivité et la rentabilité des élevages.
Dans certain pays il existe un travail conduit avec une collaboration entre le gouvernement , les professionnels et les ONG.
- En Belgique un document consensuel a été rédigé et devrait servir de base à une réglementation pour 2012.
- Aux Pays-Bas ce travail a été fait il y a plusieurs années et a servi de base à la réglementation actuelle.
- En Espagne les objectifs ne sont pas clairs

Les avantages et inconvénients des systèmes alternatifs visant l'amélioration du bien-être des lapins, selon les différents interlocuteurs ayant répondu au questionnaire



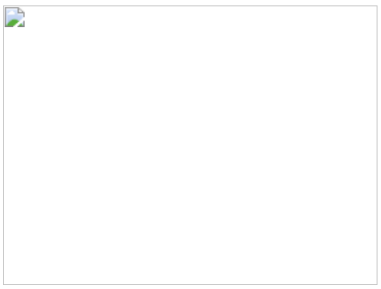
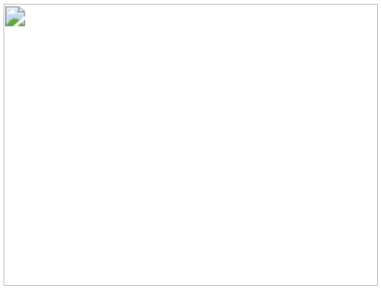
Quel est l'intérêt des différents types de cages
Pour un certain nombre d'organismes de consommateurs et d'ONG, les **cages aménagées** seraient trop proches des cages standard actuelles. Elles ne seraient donc pas considérées comme des systèmes alternatifs
Les **parcs** posent un problème de santé et d'utilisation forte de médicaments pour la contrôler. En outre, ils nécessitent de gros investissements.

Sur la question de la **nécessité d'une harmonisation européenne** des normes de logement des lapins, **les avis sont partagés.** Sur 15 réponses, 7 ne donnent pas d'avis, 6 sont favorables à des normes européennes et 2 y sont opposés.
NON : il a pas de besoin de normes européennes car c'est un petit secteur (Malte) . Pour l'Espagne l'idée est *un pays = une réglementation*. Il conviendrait de faire des recommandations pour la conduite des animaux, l'alimentation, la santé, mais pas pour la dimension des cages.
OUI : Pour la Belgique, des normes communes seraient un gage de sécurité pour le secteur et de durabilité pour le mode de reproduction. En Allemagne les lignes directrices sont claires pour éleveurs et le gouvernement. Elles devraient servir de base minimum à opposer aux ONG (intérêt pour la base hollandaise). Pour Italie l'important est d'avoir les mêmes bases dans toute l'UE mais il y a un vraie nécessité de respecter les spécificités de chaque pays et de ne pas créer de problème de distorsion de concurrence.
Par ailleurs pour la Grèce les systèmes alternatifs «bien être» ne présentent que des inconvénients : « plus de travail et des cages plus chères »

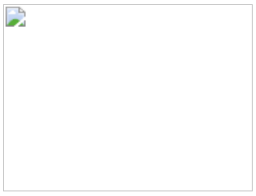
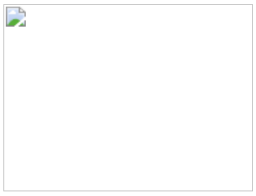
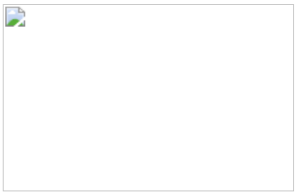
Les travaux de recherche conduits sur les différents types de logement

Élevage des lapines en groupe en cages

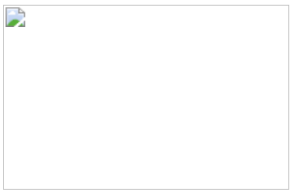
Ce type de disposition a été testé aux Pays-Bas (Van Kreij, 2010). Les femelles sont logées individuellement jusqu'à un certain stade après la mise-bas, puis en "parc collectif " de 8 lapines. Après le sevrage, l'engraissement des lapereaux se fait dans ces cages. Le "Tout-plein, tout-vide" est possible dans ce système! Il a été décrit de bonnes performances techniques en station, mais il reste encore quelques problèmes de blessures liées aux lapins agressifs: les recherches se poursuivent !

L'engraissement en parcs avec ou sans mezzanine a un développement commercial. Il y a différentes dimensions (de 2 à 4 m²) pour des groupes pouvant aller jusqu'à 60 lapins par parc. Toutefois ce système ne permet pas l'usage du "Tout plein - Tout vide" et pose des problèmes sanitaires potentiels.

Logement en groupe au sol : Différents travaux ont été présentés sur ce type de logement pour les lapins en particulier lors de précédentes Journées de la Recherche Cunicole. Cette technique prônée en Suisse a été par exemple présentée par L. Bigler en 2010. Le reproduction se passe avec des groupes de 6 à 8 lapines disposant d'environ 1,6 m² par individu. L'engraissement se fait en groupes de 20-25 lapins disposant de 1500 à 2500 cm² par tête. Malheureusement pour les promoteurs de cette technique, les résultats ne sont pas au rendez-vous : taux de gestation de 50 à 75% , un tiers des lapines ont des blessures et il y a des problèmes importants de santé et d'hygiène.



Conclusion

- Un compromis professionnel européen sur des minima est sur le point d'aboutir.
- Il est nécessaire d'anticiper les attentes des citoyens et de proposer un nouveau modèle économiquement et techniquement viable, à valider !

A la fin de son intervention L. Bignon a tenu a remercier les différentes personnes qui ont participé à l'élaboration et à la conduite de cette enquête, avec une mention particulière pour le Clipp.

HAUT de PAGE

Dans le cadre de cette séance d'actualité a été présentée l'une des communications des 14e Journées de la Recherche Cunicole

Le logement en parcs, une alternative pour les cages classiques dans un système “duo”?

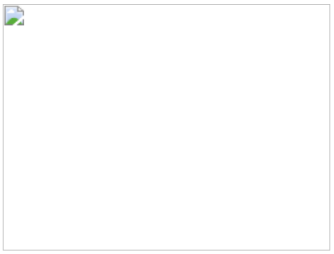
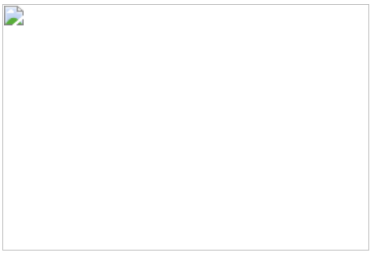
par Luc MAERTENS, Jorine ROMMERS et Michel JACQUET

Maertens L., Rommers J., Jacquet M., 2011. *Le logement en parcs, une alternative pour les cages classiques dans un système “duo”?*. 14e Journées de la Recherche Cunicole, 22-23 nov., 2011, Le Mans, 85-88 (texte communication)

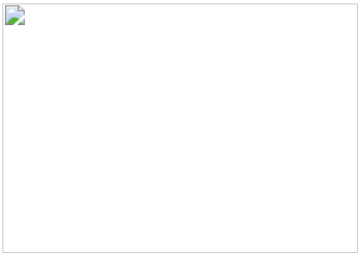
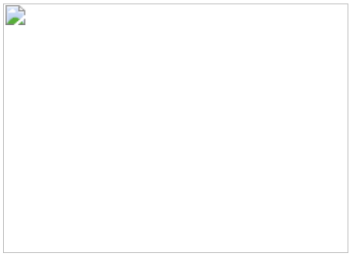
Résumé de la communication : Depuis une dizaine d'années, plusieurs essais ont bien montré que l'engraissement en parcs (grillagés) est une vraie alternative et que les performances ne sont que légèrement inférieures (GMQ : -5%) à celles obtenues dans les cages classiques. Les conditions les plus importantes pour la réussite en parcs sont : une taille maximale des groupes de 30-40 lapins et un enrichissement convenable (balcon, matériaux à ronger, ...). MAIS l'incompatibilité des parcs avec une conduite en bande unique (système duo) en raison du logement individuel des femelles, empêche leur utilisation et leur généralisation. Depuis quelques années des efforts sont faits pour loger les femelles dans des installations qui permettent successivement une garde individuelle ou en groupe (cf. système combi développé aux Pays-Bas). Bien qu'il reste encore des problèmes à résoudre pour l'hébergement collectif des femelles (p.ex. l'agressivité), les auteurs proposent un système de logement en cages individuelles (5000 cm²) par module pour 4 femelles, facilement transformables en un parc (2 m²) dès que les lapereaux sortent du nid. Au sevrage, les femelles sont transférées comme dans le système duo et les lapereaux restent jusqu'à l'abattage dans le parc où ils sont nés. Un tel système est un compromis entre les besoins de l'animal (bien-être), ceux de l'éleveur (IA, bande unique et investissement réduit) et l'image de la production animale.

Dans son exposé, L. Maertens a commencé par faire une large part au rappel des succès et des échecs dans la recherche d'un logement collectif des lapins aux différentes périodes de la vie, pour répondre à ce qui serait une demande des consommateurs-citoyens européens, en particulier suisses, belges, néerlandais ou allemands.

Ainsi, l'engraissement des lapins en parcs de 20-30 sujets, à condition d'être bien conduit, permet d'obtenir des performances techniques presque identiques à celles obtenues dans des cages classiques d'engraissement de 6-8 lapins

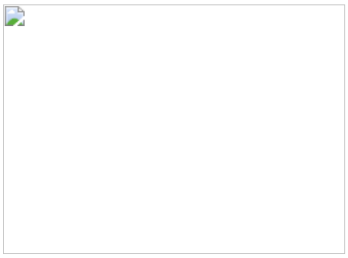
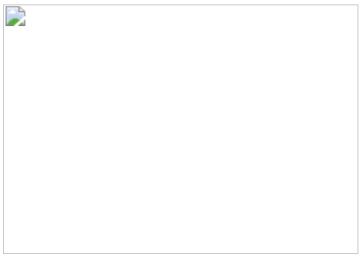



A l'inverse les tentatives d'élevage des lapines reproductrices en groupe permanent se sont soldées par un échec patent : faible taux de mise bas, très forte mortalité avant le sevrage, agression des lapines en elles. Des solutions efficaces mais onéreuses ont été proposées pour réduire les pertes avant sevrage (chaque lapine n'a accès qu'à sa propre boite à nid grâce à un transpondeur). Mais cela n'a pas supprimé l'agression des lapines entre elle, ni la présence de pseudogestations qui altère le taux de mises bas. La conclusion est claire : pour sa reproduction une lapine doit disposer d'un logement individuel.

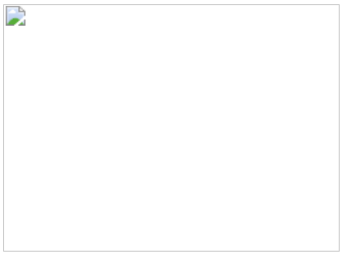
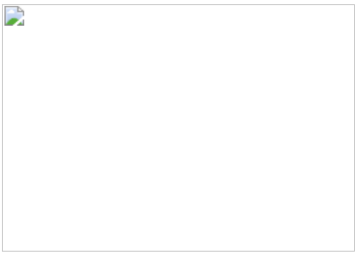
Différents types de logeant collectif temporaire des femelles ont été expérimentés. Ils consistent à pratiquer des passages entre les cages des lapines contiguës. Ces passages sont fermés à certaines périodes (autour de la mises bas). Ils sont ensuite ouverts pour permettre aux lapines de circuler librement d'une cage à l'autre. C'est ainsi qu'est née l'idée d'une cage "Combi".

Si les résultats techniques ont été sensiblement améliorés par rapport au logement collectif permanent, ils sont encore significativement inférieurs à ceux obtenus dans des cages individuelles classiques de reproduction, et les agressions entre lapines restent un problème.

La **solution proposée** par les auteurs de cette communication est un bloc de 4 cages contiguës pour une dimension totale de 2 x 1 m. La mise bas s'effectue dans les cages bien séparées, puis au cours de l'allaitement, les cloisons de séparations sont retirées transformant le bloc de 4 cages en un parc de 2 m² dans lequel les lapereaux pourront rester jusqu'à l'âge d'abattage. Les femelles sont retirées au sevrage conformément au système Tout plein-Tout vide.

Toutefois **cette idée n'a pas encore été testée** . Elle nécessitera certainement différentes adaptations techniques avant son éventuelle adoption . Mais il faudra surtout que le problème d'agression des lapines entre elles soit résolu si l'on veut à tout prix que des lapines soient en groupe au moins une partie de leur vie reproductive.

HAUT de PAGE

Questions et réponses des professionnels présents dans la salle autour des perspectives de la cuniculture par rapport à la notion de bien-être

Comme indiqué plus haut, à la suite des exposés présentés par L. Bignon, F. Lebas et L Maertens, une série d'une dizaine des questions a été posée à l'assistance. Ces questions ont été préparées par Bernadette Le Normand avec l'appui de l'ASFC en particulier de C. Davoust, F. Lebas, L. Bignon, et C. Barré. Questions et réponses globales sont synthétisées ci-après

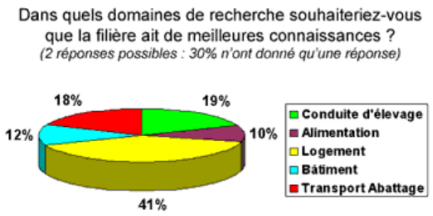
Question 4 : **Parmi les 5 critères suivants, lequel vous semble prioritaire à faire progresser dans les élevages de lapins en France**

Le principal critère qu'il conviendrait de faire progresser dans les élevages est la **santé des lapins (33% des avis)**, suivi quasi à égalité par le confort de ces lapins (24%) et la possibilité pour eux d'exprimer librement leurs comportements naturels (22%)



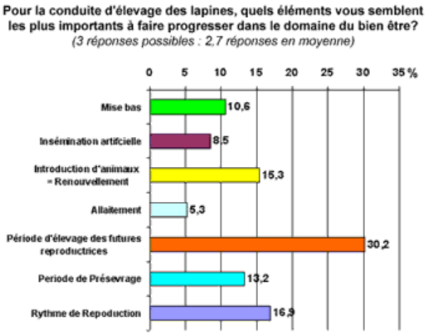
Question 5 **: Dans quels domaines de recherche souhaiteriez-vous que la filière ait de meilleures connaissances ? (2 réponses possibles)**

Il est clair que l'assistance ressent un net besoin d'information en provenance de la recherche en ce qui concerne le **logement des lapins (41%)**. En second lieu presque à égalité viennent le besoin d'information sur la conduite d'élevage (19%) et les conditions de transport vers l'abattoir (18%) . Les connaissances sur l'alimentation semblent poser peu de problème. Il faut aussi souligner le faible intérêt pour les connaissances sur le bâtiment alors que le logement des lapins a été placé en tête de liste.



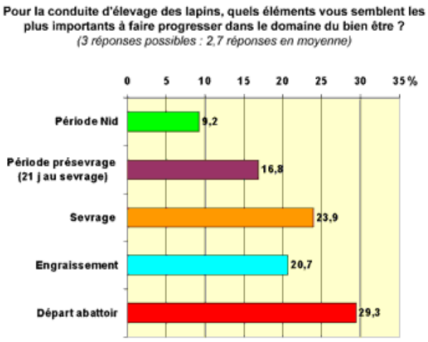
Question 6 **: Pour la conduite d'élevage des lapines, quels éléments vous semblent les plus importants à faire progresser dans le domaine du bien être ? (3 réponses possibles)**

Pour l'amélioration du bien-être des lapines reproductrices, le besoin de connaissances nouvelles se fait ressentir surtout pour la conduite d'élevage des futurs reproductrices (30%) , suivi des celles concernant les rythmes de reproduction (17%) et les conditions de renouvellement du cheptel reproducteur (15%)



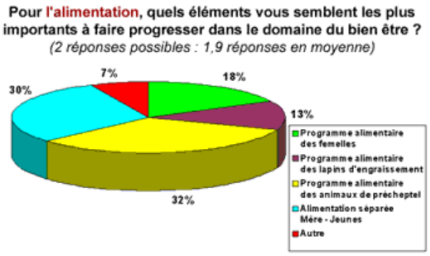
Question 7 **: Pour la conduite d'élevage des lapins, quels éléments vous semblent les plus importants à faire progresser dans le domaine du bien-être (Périodes concernées) ? (3 réponses possibles)**

Pour les lapins et lapereaux, visiblement le besoin de connaissances le plus important vis à vis du bien-être concerne le départ pour l'abattoir (29%), puis globalement il décroît au fur et à mesure qu'on se rapproche de la naissance des animaux.



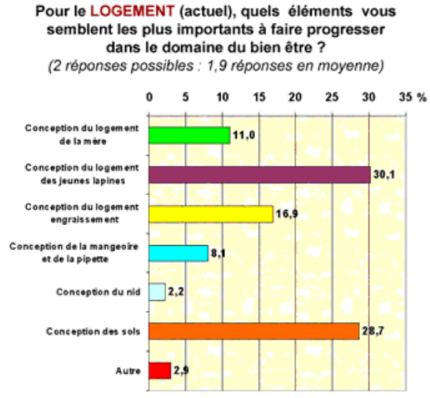
Question 8 **: Pour l'alimentation, quels éléments vous semblent les plus importants à faire progresser dans le domaine du bien-être ? (2 réponses possibles)**

Selon les professionnels présents, dans le domaine de l'alimentation, ce sont surtout les connaissances sur l'alimentation du précheptel (32%) et l'alimentation séparée mère-jeunes (30%) qui sont susceptibles d'améliorer le bien être des lapins. Viennent ensuite , mais loin derrière, les programmes alimentaires destinés aux femelles reproductrices (18%).



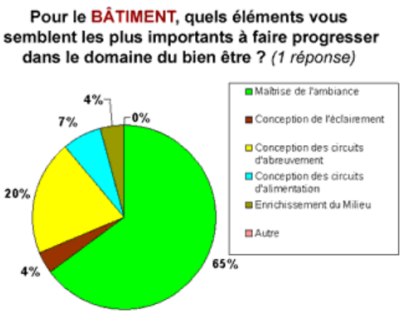
Question 9 **: Pour le logement (actuel), quels éléments vous semblent les plus importants à faire progresser dans le domaine du bien-être ? (2 réponses possibles)**

Un fois encore, ce sont les jeunes lapines qui semblent le mieux à même de voir leur bien-être amélioré par une progression des connaissances (30%). La conception des sols nécessite, au même niveau, une progression des connaissances pour améliorer le bien-être des lapins (29%). A souligner que les connaissances sur la conception des mangeoires et des pipettes d'abreuvement (8%) et surtout celle des nids (2%) semblent suffisantes.



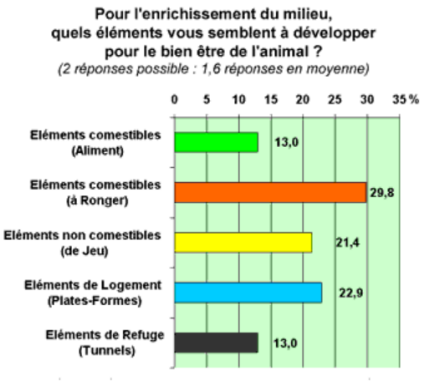
Question 10 : Pour le bâtiment, quels éléments vous semblent les plus importants à faire progresser dans le domaine du bien-être ? (1 réponse)

Pour la gestion des bâtiments d'élevage, une très nette majorité ressort pour souhaiter une amélioration des connaissances sur la maîtrise de l'ambiance (65%). Des connaissances plus approfondies sur la conception des circuits d'abreuvement est également souhaitée par 20% de l'assistance.



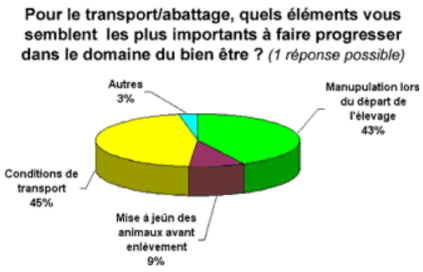
Question 11 : Pour l'enrichissement du milieu, quels éléments vous semblent à développer pour le bien être de l'animal ? (2 réponses)

Selon l'assistance, la mise en place d'éléments à ronger qu'il faudra bien définir, serait l'élément le plus susceptible d'améliorer le bien être des lapins (30%), suivie de celle de plates formes (23%) ou d'élément de jeu non comestibles (21%). La mise à disposition d'une plate-forme n'est donc qu'un des éléments qui est considéré comme susceptible d'enrichir le logement des lapins. Par contre la mise à disposition de refuges, tels que des tunnels n'a été retenue que dans 13% des cas.



***Question 12* : Pour le transport/abattage, quels éléments vous semblent les plus importants à faire progresser dans le domaine du bien être ? (1 réponse)**

Enfin pour le départ vers l'abattoir, les conditions de transport (45%) et de manipulation avant le départ (43%) devraient faire l'objet d'études visant à l'amélioration du bien-être des lapins pour cette période.



Conclusion

En conclusion de ces échanges avec les professionnels présents dans la salle, on peut retenir que les connaissances sur les conditions de vie et de logement des futures reproducteurs figurent parmi les grandes questions que se posent les professionnels en matière de bien-être des lapins. Une meilleure prise en compte de la notion de bien-être des lapins à l'occasion de leur départ vers l'abattoir est aussi une préoccupation des professionnels. De manière globale ce sont les améliorations / modifications des conditions de logement qui sont le plus susceptibles de modifier le bien être des lapins.

En conclusion générale de cette séance on peut considérer que la prise en compte du bien être des lapins est une véritable opportunité d'évolution pour la filière cunicole, mais cette prise en compte ne saurait se faire sans que soit assurée la rentabilité des élevages.